

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice..... 61	
présents..... 37	
procurations..... 14	
absents 10	
Suffrage exprimé ... 51	

L'an deux mille dix-neuf, le VINGT SIX JUIN, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 20 Juin 2019 et par affichage du 20 Juin 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de **M. Luc STREHAIANO**, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Etaient présents :

- Andilly :
- Attainville :
- Bouffémont :
- Deuil-la Barre :
- Domont :
- Enghien-Les-Bains :
- Ezanville :
- Groslay :
- Margency :
- Moisselles :
- Montlignon :
- Montmagny :
- Montmorency :
- Piscop :
- Saint-Brice-sous-Forêt :
- Saint-Gratien :
- Saint-Prix :
- Soisy-sous-Montmorency :

Daniel FARGEOT,
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Dominique PETITPAS, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
Philippe SUEUR (aux rapports n° 7 à 32), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Agnès RAFAITIN-MARIN,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, François ROSE,
Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, William DEGRYSE, Didier ARNAL,
Julien BACHARD, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Bania KRAWIEZYK, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel LACOUX à Claude ROBERT ; Gérard DELATTRE à Muriel SCOLAN ; Frédéric BOURDIN à Jean-François AYROLE ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Pierre GREGOIRE à Agnès RAFAITIN-MARIN ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO ; Karine BERTHIER à Natacha VIVIEN ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Christiane LARDAUD à Bania KRAWIEZYK ; Claude BARNIER à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Philippe SUEUR (aux rapports n° 1 à 6) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Luc-Eric KRIEF ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Patrick BALDASSARI ; Didier LOGEROT ; Jean-Claude LEVILAIN ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Christian LAGIER est désigné pour remplir cette fonction.

AFFAIRES CULTURELLES

**OBJET : FESTIVAL MUSICAL D'AUTOMNE DES JEUNES INTERPRETES (FMAJI) : SIGNATURE
D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION FMAJI – ANNEE 2019**

PJ : convention et programme de la saison 2019

H

EXPOSE DES MOTIFS

La CAVAM conduisait des actions de soutien aux manifestations culturelles dont le rayonnement communautaire est incontesté, dans l'objectif d'apporter une plus-value à l'offre culturelle en matière de « spectacle vivant » par la mutualisation des moyens. Les manifestations « clés en main » étaient privilégiées, en s'appuyant sur la logistique offerte par les services des communes lorsque cela est nécessaire.

Depuis 2004, la CAVAM s'est substituée à ses communes membres dans le soutien financier apporté au Festival Musical d'Automne des Jeunes Interprètes.

Plaine Vallée, succédant à la CAVAM, a poursuivi cette action en versant en 2018 une subvention de 115 000 € et a consacré 3000 € à l'achat de places.

2019 sera une année particulière dans la vie de l'association avec le départ annoncé de son fondateur et directeur artistique Daniel Faidherbe et son remplacement prévu à l'automne prochain. La saison musicale en est marquée avec un accroissement du nombre des représentations voulues par le CA de l'association et un concert de clôture ambitieux. Elle mettra pour la première fois l'orgue à l'honneur, ainsi que les bassons et flûtes.

Il est proposé d'accorder au FMAJI une subvention d'un montant de 115 000 € dans des conditions identiques à celles de l'an passé. Il est précisé qu'une somme supplémentaire de 3 000 € sera consacrée à l'achat de places par Plaine Vallée qui seront mises à la disposition des communes participantes.

Cette subvention permettra de réaliser quatre concerts dans les communes de Deuil-la-Barre, Margency, Saint Gratien et Soisy-sous-Montmorency ainsi que quatre concerts à petits effectifs sous forme de récitals dans les communes d'Andilly, d'Enghien, de Groslay et de Montmorency.

La convention qui vous est soumise a pour objet de définir les conditions du partenariat financier entre Plaine Vallée et le FMAJI.

Il est proposé d'en approuver les termes et d'autoriser sa signature par Monsieur le Président.

La commission des services et équipements publics dont Sport et Culture du 6 juin 2019, a donné un avis favorable à la majorité des membres au montant de la subvention de 115.000 € et à l'achat de places à remettre aux communes intéressées pour un montant de 3 000 €.

La commission des finances et de l'administration générale du 18 juin 2019 a émis un avis favorable.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6 ;

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU les statuts de l'association FMAJI,

H.

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_10 -DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019
--

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association FMAJI au titre de son programme d'actions 2019,

CONSIDERANT que le Festival Musical d'Automne des Jeunes Interprètes, de renommée internationale, réunit tous les critères répondant à l'intérêt général communautaire en matière de manifestations culturelles sur le territoire de l'agglomération,

CONSIDERANT le bilan d'ensemble positif du festival 2018,

CONSIDERANT l'avis favorable à la majorité des membres de la commission des services et équipements publics dont Sport et Culture réunie le 06 juin 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale réunie le 18 juin 2019,

CONSIDERANT le projet de convention à intervenir entre PLAINE VALLEE et le FMAJI,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur LORAND présentant le projet de délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré par 50 voix Pour et 1 Abstention,

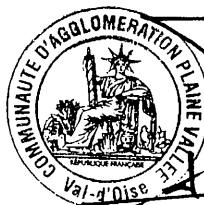
ARTICLE 1 : DECIDE de verser à l'association FMAJI une subvention de CENT QUINZE MILLE EUROS (115 000 €) au titre de sa programmation 2019 et de consacrer une somme de TROIS MILLE EUROS (3 000 €) à l'acquisition de places de concert qui seront mises à disposition des communes participantes.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 au compte 33/6574 : subvention de fonctionnement aux associations et au compte 33/6068 autres matières et fournitures.

ARTICLE 3 : APPROUVE les termes de la convention annuelle d'objectifs ci-jointe et AUTORISE le Président à la signer.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190626-DL2019-06-26_10
-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Acte publié ou notifié le 04/07/2019.....
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Acte à classer

DL2019-06-26_10

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T15-57-26.00 (MI217784655)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190626-DL2019-06-26_10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Festival Musical d'Automne des Jeunes Interprètes
: Signature d'une convention annuelle d'objectifs
l'Association FMAJI - Année 2019

Date de décision : 26/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. CultureActe : 10 FMAJI Convention objectifs
2019.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

10.1 Convention FMAJI Type PJ : 70_DE - Délibération
2019.PDF

Imprimer la PJ avec le tampon AR

10.2 Budget
Prévisionnel
2019 FMAJI.PDF

Type PJ : 70_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/07/19 à 15:57

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 02/07/19 à 15:57

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 16:33

